



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE (ex-Aviva Convertibles)

**rapport**  
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>15</b>
<b>4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....</b>	<b>17</b>
<b>5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>19</b>
<b>6. Rapport spécial du commissaire aux comptes .....</b>	<b>23</b>
<b>7. Comptes annuels .....</b>	<b>25</b>
7.1 Bilan.....	26
7.2 Hors-bilan .....	28
7.3 Compte de résultat.....	29
7.4 Annexes.....	30
<b>8. Inventaire.....</b>	<b>41</b>
<b>9. Résolutions.....</b>	<b>46</b>

<b>Gestionnaire financier par délégation</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 PARIS CEDEX 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG SA Représenté par Madame Séverine ERNEST Tour Eqho - 2, avenue Gambetta CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
<b>Commercialisateurs</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
<b>Conseil d'administration</b>	<b>Président Directeur Général</b> Monsieur Alban TOURRADE  <b>Administrateurs</b> Monsieur Alban TOURRADE Monsieur Frédéric TASSIN ABEILLE VIE, représentée par Claude HUYGUES-BEAUFOND ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHCVILI

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour la capitalisation comme mode de distribution des sommes distribuables. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** La SICAV a pour objectif de réaliser sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence Refinitiv Convertible Index - Global Focus Hedged (EUR), en investissant principalement sur les titres donnant accès au capital ou les titres assimilables.

**Indicateur de référence :** Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance de la SICAV ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance de la SICAV pourra être comparée à celle de l'indice Refinitiv Convertible Index - Global Focus Hedged (EUR).

Cet indice reflète l'évolution des obligations convertibles les plus traitées au niveau mondial et est calculé en euro. Il est couvert contre l'euro.

La SICAV est gérée de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par la SICAV.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Compte tenu des opportunités d'investissement sur les marchés des obligations convertibles et de l'éventuelle faible liquidité de ces marchés, l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que le gérant a la possibilité de chercher à atteindre l'objectif de gestion de la SICAV : soit en investissant directement sur des obligations convertibles, soit en investissant de manière dissociée sur des obligations et sur des dérivés lui permettant de reconstituer le profil risque/rendement de ces instruments.

A cet égard, les fourchettes d'investissement pour chaque classe d'actifs ont été définies en tenant compte de cette flexibilité.

L'exposition du portefeuille sera réalisée en titres donnant accès au capital, français ou étrangers, négociés sur les marchés de tous pays y compris dans la limite de 30% les pays émergents. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra être investi en totalité en toutes catégories de titres donnant accès au capital et en instruments intégrant des dérivés.

Le reste du portefeuille pourra être investi en titres de créance ou instruments du marché monétaire à taux fixe ou à taux variable, et à hauteur de 10% de l'actif net en actions, selon l'anticipation du gérant sur l'évolution des titres donnant accès au capital et des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent l'indice de référence.
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction :
  - de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché
  - des critères techniques tels que le positionnement sur la courbe des taux, différentiel entre des obligations à taux fixe ou variable et titres donnant accès au capital, la maturité des titres, les flux des négociations sur les titres...
  - une analyse crédit des émetteurs (leur situation, leur spread, leur rating).

La SICAV fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => *Actions et titres donnant accès au capital*

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% en titres donnant accès au capital (certificats d'investissement et de droit de vote, bons de souscription...). Le portefeuille pourra investir au maximum 10% d'actions cotées ou non cotées provenant des titres détenus ou achetés sur les marchés.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisation.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, dont les pays émergents dans la limite globale autorisée de 30 % de l'actif.

Les titres détenus seront libellés dans la devise de la zone d'investissement.

#### => *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra investir des titres de créance et instruments du marché monétaire sans limitation.

Le portefeuille pourra être investi en tous titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, dont les pays émergents dans la limite globale autorisée de 30% de l'actif.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La SICAV pourra investir dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que la politique de notation des titres de créance du gestionnaire financier prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit du gestionnaire financier. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché.

La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### => *Actions et parts d'OPC*

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### **Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille
  - Augmentation de l'exposition au marché

### **Les instruments intégrant des dérivés**

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

**Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

**Contreparties utilisées**

Le gestionnaire financier peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB et UBS. En outre, le gestionnaire financier entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles il pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et Société Générale.

Le gestionnaire financier sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation du gestionnaire financier sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par la SICAV ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...).

Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

**Garanties financières**

Conformément à la politique interne du gestionnaire financier et dans le but de limiter les risques, ce dernier a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

Le gestionnaire financier ne recevant pas de titres financiers en garantie, il n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire court terme à valeur liquidative variable ; ou
- non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le dépositaire de la SICAV.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

Le gestionnaire financier dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

La SICAV n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par la SICAV.

**Autres Informations**

Par ailleurs, le gérant procède à une analyse extra-financière des entreprises, basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sans que cela ne soit un critère de sélection systématique.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...);
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.

Un positionnement ESG se fait au travers d'une note synthétique et détaillée de chacun des piliers.

La SICAV respecte également :

- une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques.

[https://www.ofiam.fr/pdf/ISR\\_politique\\_investissement\\_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf](https://www.ofiam.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf)

- une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050.

[https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_petrole-et-gaz.pdf](https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf)

- une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1er euro du Chiffre d'Affaires.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure remédiation adaptée sont également exclues.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur d'exclusion de cette prise de décision. Une note ESG faible n'entraîne pas une exclusion systématique, mais un suivi rigoureux du ou des risques identifiés.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

#### **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### **Risque de change**

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### **Risque de crédit**

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### **Risque lié aux pays émergents**

La SICAV peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV.

#### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPCVM ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une hausse de 2% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### **Risque de contrepartie**

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

#### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque en matière de durabilité**

La SICAV est exposée à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement de la SICAV intègre des critères extra-financiers, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque accessoire :****Risque de liquidité**

La SICAV est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important d'actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs, destinée notamment à servir de support à des contrats d'assurance vie.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui souhaitent intervenir sur les obligations convertibles et titres assimilables pour bénéficier de la valorisation des droits d'accès au capital qui leur sont attachés mais acceptent de prendre des risques sur les marchés de taux et indirectement d'actions et d'être exposés au risque de change.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à deux ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de actions aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur d'actions.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...f et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

**Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. [contact.juridique.am@ofi-invest.com](mailto:contact.juridique.am@ofi-invest.com)
- Date d'agrément par l'AMF : 12 décembre 1995.
- Date de création de la Sicav : 25 janvier 1996.

# rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

## Marché des Obligations Convertibles

L'exercice 2021-2022 aura été particulièrement éprouvant. Après trois mois de répit durant lesquels les marchés actions ont poursuivi sur leur tendance positive (+9% pour le Stoxx 600, +9% pour le S&P 500), les incertitudes macroéconomiques et géopolitiques ont pris le dessus et ont emporté l'ensemble des classes d'actifs à la baisse jusqu'à fin septembre 2022. Au total, sur la période, les actions ont dérapé quelle que soit la zone géographique : -20,9% pour le MSCI World, -16,8% pour le S&P500, -33,5% pour le Nasdaq Techno et -25,9% pour le Nasdaq Biotech, en Europe, -12,5% pour le Stoxx 600 et -21,7% pour le secteur bancaire, et en Asie, -11,9% pour le Nikkei, -29,8% pour le Kospi, -29,9% pour le Hang Seng, -15,2% pour le Shanghai Composite et -20,2% pour le Shenzhen Composite.

Coté crédit, le X-Over 5Y en Europe et le CDX HY 5Y aux USA se sont écartés massivement de 391 points de base (bp) à 644bp et 300bp à 601bp respectivement, les taux 10 ans allemands et américains se tendant extrêmement dans le même temps de 231bp et 234bp pour s'établir à 2,11% en Europe et 3,83% outre atlantique.

Sur les devises, l'Euro s'est déprécié face à l'USD (-15,3%) et le CHF (-10,3%) franchissant allègrement le seuil de parité, l'USD se renforçant face à l'ensemble des devises asiatiques (JPY +30%, CNY +10%, KRW +21%).

Dans cet environnement, les obligations convertibles ont réalisé des performances décevantes, entraînées par leur sensibilité actions, le contexte inflationniste de hausse de taux et de crainte de récession : -24,2% pour les US ( ), -19% pour l'Europe ( ), -15,7% pour l'Asie-ex Japan ( ), et -4,3% pour le Japon ( ), l'indice Refinitiv Global Focus Hedged finissant à -22,1% (-12,5% dans sa version non couverte du risque de change).

Les flux sur la classe d'actifs (observés au travers des OPCVMs ouverts) ont été négatifs, avec près de 8bn de rachats sur l'ensemble des stratégies, soit 12,7% des actifs, les 2/3 étant réalisés durant le premier semestre 2022.

Concernant le marché primaire, celui-ci a commencé à se tarir en fin d'année 2021 pour devenir totalement fermé sur certaines périodes. A fin septembre, seulement \$24,5bn ont été émis globalement, soit -80% par rapport à 2021. 79% des émissions ont eu lieu aux USA, 11% en Europe, 9,5% en Asie ex-Japon et 0,5% au Japon. Les secteurs ayant le plus contribué aux émissions ont été, aux USA, Health Care (32%), Technology (18%) et Telecommunications (10%), en EMEA, Health Care (14%), Automobiles & Parts (13%), Banks (13%), Industrial Goods & Services (13%), Telecommunications (13%) et Utilities (12%), et en Asie, Real Estate (43%) et Technology (32%). En Europe, la France (52%) et l'Allemagne (30%) ont été les principaux pays émetteurs, quatre émissions représentant 53% des émissions européennes étaient des convertibles synthétiques, et en Asie, les émissions se faisaient principalement en HKD (57%) et USD (32%).

## Commentaire de Gestion

La reprise de gestion par OFI AM s'est effectuée le 15 octobre 2021.

Le fonds est Article 8 et intègre l'évaluation des critères ESG dans son process d'investissement.

Compte tenu de la réallocation totale du portefeuille (vente de l'intégralité des titres présents et investissement en obligations convertibles), les calculs de contribution à la performance ci-dessous s'entendent du 05/11/21 au 30/09/22.

Durant l'exercice 2021-2022, l'encours du fonds OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE est passé de 162,9M au 15 octobre 2021 à 117,7M fin septembre 2022, soit une baisse du passif de l'ordre de 45M. Au 15 octobre 2021, la valeur liquidative s'établissait à 54,03 €, et au 30 septembre 2022 à 43,31 €, soit une performance de -19,84% sur l'exercice. Sur la même période, l'indice Refinitiv Global Focus Hedged ( ) affichait une baisse de -20,41%, le MSCI World glissant pour sa part de -26,4%.

Durant l'exercice, la part de cash a oscillé entre 0% et 5%, hormis la période d'investissement. Suite aux recommandations du Comité d'Allocations OFI, nous avons conservé un positionnement neutre à légèrement surexposé durant toute la période, la sensibilité actions du fonds passant de 40% fin 2021 à 36% en février, remontant à 40% en mai pour finalement chuter à 30% à fin septembre, celle-ci évoluant naturellement avec les fluctuations des marchés actions.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été inexistante compte tenu d'une activité quasiment fermée et considérant que l'ajustement aux conditions de marché n'était, à notre sens, pas suffisant. Concernant les autres mouvements, ils ont principalement été motivés en début d'année 2022 par un renforcement en EMEA : des valeurs cycliques et liées au secteur de l'énergie via des achats en Mercedes-Benz / Barclays 2025, WH Smith 2026, BP 2023, Gaz Transport et Technigaz / Engie 2024. Nous avons pris au cours de l'exercice quelques profits sur LVMH / JPM 2024, KPN / America Movil 2024, EDF 2024 avec le rachat des minoritaires par le gouvernement français, et avons obtenu le remboursement à maturité de Telecom Italia 2022. Fin février, suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie et à la forte baisse des marchés actions et de certains secteurs en particulier, nous nous sommes exposés de façon opportuniste sur le secteur bancaire en achetant des Futures EuroStoxx Banks et en mettant en place une stratégie optionnelle sur Société Générale (Call 22 et Call 26 maturité 12/22). Cette exposition a représenté au total 3pt de sensibilité actions et une prime de 0.30%. Fin septembre 2022 et conformément à la nouvelle politique Pétrole d'OFI, nous avons vendu BP 2023. Aux USA, nous avons obtenu le remboursement de Fortive 2022, vendu Twitter 2024 suite à l'abandon de l'offre par E. Musk ainsi que DraftKings 2028, Zynga 2026, Sarepta Therapeutics 2024, ces trois valeurs passant en catégorie ISR « Sous surveillance ». Enfin, nous avons initié en août deux positions en Halozyme Therapeutics 2028 et Formula One / Liberty Media 2027, les profils commençant à devenir fortement intéressants. Enfin en Asie, nous avons vendu Mitsubishi Chemical 2024 et Tencent / JPM 2022 pour des raisons ISR, vendu Medipal 2022 (maturité courte sans rendement) et avons obtenu le remboursement de China Education 2024 et LG Display 2024.

Sur la période, les contributions ont été négatives sur toutes les zones géographiques : USA -1314bp, EMEA -560bp, AEJ -176bp et JAPAN -30bp. D'un point de vue sectoriel, les secteurs impactant le plus la performance ont été Technology (-569bp), Health Care (-388bp), Travel & Leisure (-217bp), Retail (-145bp), Consumer Goods & Services (-97bp) ... Seul Energy a terminé positivement à +40bp. Enfin, en ligne à ligne, les contributions ont été essentiellement négatives et ont concerné, pour les plus importantes, CyberArk Software 2024 (-73bp), Rapid7 2027 (-69bp), Etsy 2028 (-60bp), Exact Sciences 2028 (-59bp), Okta 2026 (-56bp), ST Micro 2025 (-53bp), Zalando 2027 (-52bp), Puma 2025 (-49bp) ou encore Booking 2025 (-49bp). Les contributions positives ont été réalisées par Enphase Energy 2028 (+28bp), GTT / Engie 2024 (+26bp) et Mandiant (ex FireEye) 2024 (+12bp). Du côté des devises, conformément à son prospectus, les devises en portefeuille, à savoir GBP, USD, HKD, SGD et JPY, ont été dans leur ensemble couvertes du risque de change dans le respect de la limite autorisée de 5% de devises non couvertes.

En fin d'exercice, le portefeuille avait un actif net de 115,3M et les expositions géographiques se répartissaient de la façon suivante : Europe 31%, Amérique du Nord 56%, Asie 7%, Japon 4% et la position cash est de 2%. Le portefeuille était composé de 55% de titres de type obligataire, 41% de type mixte, 2% de type action, les deux meilleures catégories ISR, Leader et Impliqué, représentant 67% des investissements. A fin septembre 2022, la sensibilité action du portefeuille était de 30%, le rendement actuariel de +2,37% pour une maturité moyenne de 3,6 ans, le rendement courant était de +0,44% et la sensibilité taux de 2,4.

Au cours de l'exercice, OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, le fonds a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -18,65% contre -22,06% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI RS LIQUIDITIES	61 863 755,75	61 843 213,28
FORTIVE CORPORATION 0.875% CV 15/02/2022	6 960 693,52	7 044 423,90
TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	6 026 512,71	6 000 000,00
BP CAPITAL MARKETS PLC 1% CNV 28/04/2023	2 563 573,85	2 319 515,57

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
JP MORGAN CHASE BANK NA 0% CV 10/06/2024	2 291 940,00	2 415 000,00
CHINA EDUCATION GROUP CV 2.0% 28/03/2024	2 578 325,16	2 095 813,61
ELECTRICITE DE FRANCE SA 0% CV 14/09/2024	2 268 000,00	2 290 500,00
TOTAL SA 0.5% CV 02/12/2022	2 148 170,56	2 384 788,00
LG DISPLAY CO LTD CV 1.5% 22/08/2024	2 028 020,80	2 207 394,77
ENGIE SA 0% CV 02/06/2024	3 356 995,00	870 022,60

### Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

### Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

### Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

### Résultats et affectation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de -767 866,77 €.

à ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent l'élément suivant :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 30 625,41 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : -737 241,36 €

Par ailleurs, il est précisé que le montant des moins-values au titre de l'exercice sous revue s'élève à -12 813 214,56 €

Il est proposé de procéder à la capitalisation de ces différentes sommes.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La capitalisation de la totalité du résultat à affecter de l'exercice, soit la somme de -737 241,36 €
- La capitalisation de la totalité des moins-values de l'exercice, soit la somme de -12 813 214,56 €

### **Modalité de répartition des rémunérations allouées**

Le président informe les membres du conseil qu'il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2021-2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

### **Modalités de fonctionnement de la SICAV**

#### Conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

#### Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et :

- ses dirigeants ou des personnes à eux apparentées ;
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote ;
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du Code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

### **Politique de rémunération**

#### Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

#### **Changements intervenus :**

15/10/2021 : Délégation gestion à OFI AM + prise en compte critères extra fi + chgt cut off et règlement des livraisons / rachats

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales+frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour Annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

### ***Changement à intervenir :***

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>7 055 576,21</b>
- Change à terme :	-
- Future :	<b>6 455 671,22</b>
- Options :	<b>599 904,99</b>
- Swap :	-

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	2 930 000,00
<b>Total</b>	<b>2 930 000,00</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	<b>-</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport sur le gouvernement d'entreprise

## Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

### Monsieur Alban TOURRADE

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

### Monsieur Frédéric TASSIN

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES

### Monsieur Claude HUYGUES-BEAUFOND

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

### Monsieur R.Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 1
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 2

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.**

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.**

Sans objet pour les SICAV.

**Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.**

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : www.kpmg.fr

## **SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE (ex AVIVA CONVERTIBLES)**

Siège social : 14, rue Roquépine - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directeur et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**SICAV**  
**OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE (ex AVIVA CONVERTIBLES)**  
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 14/12/2022 11:41:33



Séverine Ernest  
Associée

# rapport spécial du commissaire aux comptes



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE (ex AVIVA CONVERTIBLES)**

Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 Paris

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre

A l'assemblée générale de la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



**SICAV**  
**OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE (ex AVIVA CONVERTIBLES)**  
*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 14/12/2022 11:41:22  
Séverine Ernest  
Associée



**comptes**  
annuels

# BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>116 212 402,43</b>	<b>154 843 867,42</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59 650 889,82	145 562 451,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 616 544,36	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	6 429 222,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	944 968,25	2 852 193,86
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>99 333 346,45</b>	<b>60 764 903,38</b>
Opérations de change à terme de devises	91 045 946,57	55 029 223,18
Autres	8 287 399,88	5 735 680,20
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,58</b>	<b>8 733 073,42</b>
Liquidités	0,58	8 733 073,42
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>215 545 749,46</b>	<b>224 341 844,22</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	131 219 373,93	141 893 133,55
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 813 214,56	17 687 351,97
• Résultat de l'exercice	-737 241,36	3 020 588,62
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>117 668 918,01</b>	<b>162 601 074,14</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>879 753,25</b>	<b>2 852 193,85</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	879 753,25	2 852 193,85
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>95 362 958,73</b>	<b>58 878 363,73</b>
Opérations de change à terme de devises	92 755 977,32	55 774 455,02
Autres	2 606 981,41	3 103 908,71
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 634 119,47</b>	<b>10 212,50</b>
Concours bancaires courants	1 634 119,47	10 212,50
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>215 545 749,46</b>	<b>224 341 844,22</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	6 455 671,22	76 133 525,24
- Marché à terme conditionnel (Options)	599 904,99	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	3 019,51
• Produits sur actions et valeurs assimilées	33 689,53	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	905 995,72	5 627 395,33
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>939 685,25</b>	<b>5 630 414,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-19 080,29	-60 670,86
• Autres charges financières	-1 109,24	-1 312,93
<b>Total (II)</b>	<b>-20 189,53</b>	<b>-61 983,79</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>919 495,72</b>	<b>5 568 431,05</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 687 362,49	-2 118 284,22
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-767 866,77</b>	<b>3 450 146,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	30 625,41	-429 558,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-737 241,36</b>	<b>3 020 588,62</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement. (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché)

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Méthode de comptabilisation

### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

## Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net	1,19% maximum TTC
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Toutes classes d'actions	Non significatif <sup>(1)</sup>
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

## Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

## Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

15/10/2021 : Délégation gestion à OFI AM + prise en compte critères extra fi + chgt cut off et règlement des livraisons / rachats

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales+frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour Annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions**

Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>162 601 074,14</b>	<b>175 789 101,10</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 182 425,64	14 675 781,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-17 720 553,29	-55 884 372,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 688 066,70	9 360 631,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 442 199,23	-6 520 009,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 813 126,59	18 835 446,54
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 934 939,21	-1 806 047,52
Frais de transaction	-155 302,71	-27 843,61
Différences de change	434 630,72	-339 172,12
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-29 619 673,17	7 699 605,49
- Différence d'estimation exercice N	-36 392 060,18	-6 772 387,01
- Différence d'estimation exercice N-1	-6 772 387,01	-14 471 992,50
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 590 128,60	-2 632 193,85
- Différence d'estimation exercice N	-1 262 065,25	-2 852 193,85
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 852 193,85	-220 000,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-767 866,77	3 450 146,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>117 668 918,01</b>	<b>162 601 074,14</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	113 459 584,20	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	1 807 850,00	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	7 055 576,21	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	113 459 584,18	-	1 807 850,00	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,58
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 634 119,47
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 532 101,86	3 759 329,67	47 846 982,41	45 610 111,23	16 518 909,01
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,58	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 634 119,47	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	JPY	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 302 992,08	1 834 173,69	4 277 493,41	4 765 262,12
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	235 798,50	4 735 121,70	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,58
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	76 757 860,71	6 836 862,63	4 360 961,80	4 839 526,28
Comptes financiers	53 463,60	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	3 379 421,24	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>99 333 346,45</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	2 366 578,08
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	88 679 368,49
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	4 699 816,68
Dépôts de garantie (versés)	3 581 458,56
Coupons à recevoir	6 124,64
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>95 362 958,73</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	90 426 668,80
Montant total négocié des Achats à terme de devises	2 329 308,52
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	2 368 542,62
Frais provisionnes	120 529,29
Rachat à payer	103 448,16
Somme à payer	12 938,63
Débiteurs et créditeurs divers	1 522,71
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	42 880,6921	2 182 425,64	356 980,4895	17 720 553,29
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,19
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Affectation du résultat</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-737 241,36	3 020 588,62
<b>Total</b>	<b>-737 241,36</b>	<b>3 020 588,62</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-737 241,36	3 020 588,62
<b>Total</b>	<b>-737 241,36</b>	<b>3 020 588,62</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 813 214,56	17 687 351,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-12 813 214,56</b>	<b>17 687 351,97</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-12 813 214,56	17 687 351,97
<b>Total</b>	<b>-12 813 214,56</b>	<b>17 687 351,97</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>117 668 918,01</b>	162 601 074,14	175 789 101,10	198 707 498,96	256 884 543,91
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>2 716 488,3346</b>	3 030 588,132	3 830 418,0602	4 243 736,0324	5 368 661,7458
<b>Valeur liquidative</b>	<b>43,31</b>	53,65	45,89	46,82	47,84
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-4,98</b>	6,83	0,04	-0,23	0,52

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 25 janvier 1996.

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
US009066AB74	AIRBNB INC 0% CV 15/03/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 118 358,60	USD	1,80
US00971TAL52	AKAMAI TECHNOLOGIES INC CV 0.375% 01/09/2027	PROPRE	2 200 000,00	2 105 666,56	USD	1,79
XS2308171383	AMERICA MOVIL BV 0% CV 02/03/2024	PROPRE	2 000 000,00	1 986 800,00	EUR	1,69
US05988JAD54	BANDWIDTH INC 0.5% CV 01/04/2028	PROPRE	2 400 000,00	1 458 255,50	USD	1,24
XS2341843006	BARCLAYS BANK PLC CONV 0% 24/01/2025	PROPRE	2 000 000,00	1 876 000,00	EUR	1,59
US08265TAB52	BENTLEY SYSTEMS INC CV 0.125% 15/01/2026	PROPRE	2 300 000,00	1 971 603,02	USD	1,68
US08862EAB56	BEYOND MEAT INC 0% CV 15/03/2027	PROPRE	1 400 000,00	446 016,43	USD	0,38
US09061GAH48	BIOMARIN PHARMACEUTICAL 0.599% CV 01/08/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 027 965,60	USD	1,72
US09857LAN82	BOOKING HOLDINGS INC 0.75% CV 01/05/2025	PROPRE	1 400 000,00	1 725 884,24	USD	1,47
XS2257580857	CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	PROPRE	1 900 000,00	1 260 349,17	EUR	1,07
US163092AF65	CHEGG INC 0% CONV 01/09/2026	PROPRE	2 400 000,00	1 865 319,25	USD	1,59
XS1872028177	CHINA CONCH VENTURE CV 0.00% 05/09/2023	PROPRE	13 000 000,00	1 798 833,57	HKD	1,53
XS2344373134	CITIGROUP GLOBAL MKT FND 0% CV 28/05/2024	PROPRE	14 000 000,00	1 704 544,12	HKD	1,45
US18915MAC10	CLOUDFLARE INC 0% CV 15/08/2026	PROPRE	2 400 000,00	1 917 501,15	USD	1,63
US23248VAB18	CYBER SOFTWARE LTD CV 0% 15/11/2024	PROPRE	800 000,00	932 577,96	USD	0,79
US252131AK39	DEXCOM INC CV 0.25% 15/11/2025	PROPRE	900 000,00	852 150,00	USD	0,72
US256163AD89	DOCUSIGN INC CV 15/01/2024	PROPRE	2 900 000,00	2 778 186,09	USD	2,36
US26210CAD65	DROPBOX INC 0% CONV 01/03/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 485 428,47	USD	1,26
FR0014003RF1	ENGIE SA 0% CV 02/06/2024	PROPRE	25 000,00	2 864 500,00	EUR	2,43
US29355AAK34	ENPHASE ENERGY INC 0% CV 01/03/2028	PROPRE	2 300 000,00	2 800 193,95	USD	2,38
US29404KAE64	ENVESTNET INC CV 0.75% 15/08/2025	PROPRE	2 200 000,00	1 890 477,04	USD	1,61
XS071761509A	ESPI STO 9.75 25 CV DFT	PROPRE	8 935 000,00	893,50	EUR	0,00
US29786AAN63	ETSY INC CV 0.25% 15/06/28	PROPRE	1 900 000,00	1 516 386,66	USD	1,29
US30063PAC95	EXACT SCIENCES CORP 0.375% 01/03/2028 CONV	PROPRE	2 000 000,00	1 306 678,41	USD	1,11
US30212PBE43	EXPEDIA GROUP INC 0% CV 15/02/2026	PROPRE	1 700 000,00	1 515 449,40	USD	1,29

## OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US31816QAF81	FIREEYE INC 0.875% CV 01/06/2024	PROPRE	2 000 000,00	2 320 603,45	USD	1,97
XS1933947951	GEELY SWEDEN FINANCE AB 0% CV 19/06/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 470 560,00	EUR	1,25
XS1965536656	GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	PROPRE	1 300 000,00	1 170 520,00	EUR	0,99
US40637HAE99	HALOZYME THERAPEUTICS IN 1% CV 15/08/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 348 021,12	USD	1,15
XS1321004118	IBERDROLA INTL BV 0% CV 11/11/2022	PROPRE	1 300 000,00	1 532 050,00	EUR	1,30
US452327AK54	ILLUMINA INC 0% 15/08/2023 CONV	PROPRE	2 000 000,00	1 960 496,10	USD	1,67
US457985AM13	INTEGRA LIFESCIENCES 0.5% 15/08/2025	PROPRE	2 400 000,00	2 145 534,97	USD	1,82
XS2431434971	JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 121 000,00	EUR	1,80
XS0047746630	JULDIS DEV 4.25% CV 12/03 USD DEFAULTED	PROPRE	3 350 000,00	341,96	USD	0,00
XS2296021798	JUST EAT TAKEAWAY 0.625% 09/02/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 077 546,85	EUR	0,92
FR0014005AO4	KORIAN SA CV VAR PERPETUAL	PROPRE	55 000,00	1 807 850,00	EUR	1,54
XS2198575271	LAGFIN SCA CV 2% 02/07/2025	PROPRE	1 300 000,00	1 379 235,89	EUR	1,17
US501812AB77	LCI INDSUTRIES CV 1.125% 15/05/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 761 330,58	USD	1,50
US531229AL61	LIBERTY MEDIA CORP CV 2.25% 15/08/2027	PROPRE	1 400 000,00	1 335 977,13	USD	1,14
US531229AJ16	LIBERTY MEDIA CORP 2.75% 01/12/2049	PROPRE	2 700 000,00	2 457 856,92	USD	2,09
US538034AU37	LIVE NATION ENTERTAINMEN 2% CV 15/02/2025	PROPRE	2 200 000,00	2 252 037,86	USD	1,91
US55024UAD19	LUMENTUM HOLDINGS INC 0.5% CV 15/12/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 397 064,99	USD	2,04
US57164YAD94	MARRIOTT VACATIONS WORLDWIDE CORP 0% CONV 15/01/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 879 038,43	USD	1,60
XS2286418046	MENICON CO LTD 0% CV 29/01/2025	PROPRE	260 000 000,00	1 953 675,40	JPY	1,66
US596278AB74	MIDDLEBY CORP 1% CV 01/09/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 404 399,53	USD	1,19
US65341BAD82	NEXTERA ENERGY PARTNERS LP 0% CV 15/11/2025	PROPRE	1 700 000,00	1 730 975,35	USD	1,47
US67011XAB91	NOVOCURE LTD CV 0% 01/11/2025	PROPRE	1 800 000,00	1 628 663,30	USD	1,38
US670704AJ40	NUVASIVE INC CV 0.375% 15/03/2025	PROPRE	2 700 000,00	2 417 633,22	USD	2,05
US679295AF24	OKTA INC 0.375% CV 15/06/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 440 028,33	USD	1,22
CH0001958203	ORNATUBE 1.625% 12/00 CV DEFAULTED *CHF	PROPRE	500 000,00	51,86	CHF	0,00
XS2276552598	PIRELLI AND C SPA 0% CONV 22/12/2025	PROPRE	1 900 000,00	1 648 630,00	EUR	1,40
XS1908221507	QGEN NV CV 1% 13/11/2024	PROPRE	1 800 000,00	1 928 739,86	USD	1,64
DE000A3E44N7	RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026	PROPRE	2 100 000,00	1 871 520,00	EUR	1,59
US753422AF15	RAPID7 INC CV 0.25% 15/03/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 164 801,63	USD	0,99
XS2080209435	ROHM COMPANY LTD CV 0% 05/12/2024	PROPRE	190 000 000,00	1 388 694,17	JPY	1,18

## OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014000OG2	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026	PROPRE	12 000,00	2 128 560,00	EUR	1,81
FR0013520681	SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	PROPRE	1 700 000,00	1 514 360,00	EUR	1,29
XS1916285783	SHIP HEALTH HLDN CONV 0% 13/12/2023	PROPRE	120 000 000,00	935 123,84	JPY	0,79
XS2260025296	SINGAPORE AIRLINES LTD 1.625% CV 03/12/2025	PROPRE	1 750 000,00	1 261 832,57	SGD	1,07
US848637AF14	SPLUNK INC 1.125% CV 15/06/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 624 266,32	USD	1,38
US852234AJ27	SQUARE INC 0% CV 01/05/2026	PROPRE	2 200 000,00	1 771 857,30	USD	1,51
XS2211997155	STMICROELECTRONICS NV 0% CV 04/08/2025	PROPRE	2 400 000,00	2 457 939,06	USD	2,09
US875372AA29	TANDEM DIABETES CARE INC 1.5% CV 01/05/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 395 460,11	USD	1,19
US87918AAF21	TELADOC HEALTH INC 4.128% CV 01/06/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 496 801,58	USD	1,27
BE6322623669	UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	PROPRE	2 100 000,00	1 804 530,00	EUR	1,53
XS2339232147	WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 834 173,69	GBP	1,56
FR0013439304	WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	PROPRE	16 000,00	1 384 480,00	EUR	1,18
XS2263667250	XERO INVESMENTS LTD 0% CONV 12/02/2025	PROPRE	1 600 000,00	1 269 024,65	USD	1,08
DE000A3E4597	ZALANDO SE 0.625% CV 06/08/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 214 327,47	EUR	1,03
XS2127864622	ZHEJIANG EXPRESSWAY CO 0% CV 20/01/2026	PROPRE	2 000 000,00	1 973 800,00	EUR	1,68
<b>Total Obligation</b>				<b>115 267 434,18</b>		<b>97,96</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>115 267 434,18</b>		<b>97,96</b>
<b>Options</b>						
<b>Valeurs mobilières</b>						
SGE12212CP02	SGE1/202212/C/22.	PROPRE	490,00	48 020,00	EUR	0,04
SGE12212CP01	SGE1/202212/C/26.	PROPRE	905,00	17 195,00	EUR	0,01
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>65 215,00</b>		<b>0,06</b>
<b>Total Options</b>				<b>65 215,00</b>		<b>0,06</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	332 596,00	332 596,00	EUR	0,28
	APPEL MARGE USD	PROPRE	536 022,60	547 157,25	USD	0,46
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>879 753,25</b>		<b>0,75</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 522,71	-1 522,71	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-1 522,71</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-103 448,16	-103 448,16	EUR	-0,09

## OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	-2 078 633,00	-2 368 542,62	GBP	-2,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-1 580 655,87	-1 580 655,87	EUR	-1,34
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	0,01	0,00	HKD	0,00
	BANQUE SGD SGP	PROPRE	0,82	0,58	SGD	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-52 375,62	-53 463,60	USD	-0,05
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	2 078 633,88	2 368 543,62	GBP	2,01
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	2 331 273,06	2 331 273,06	EUR	1,98
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>593 707,01</b>		<b>0,50</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	2 930 000,00	2 930 000,00	EUR	2,49
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	225 000,00	229 673,86	USD	0,20
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	421 784,70	421 784,70	EUR	0,36
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>3 581 458,56</b>		<b>3,04</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-120 529,29	-120 529,29	EUR	-0,10
	PRN-1COMGESTFIN	PROPRE	-12 938,63	-12 938,63	EUR	-0,01
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-133 467,92</b>		<b>-0,11</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>4 919 928,19</b>		<b>4,18</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CA161222	EURO STOXX 1222	PROPRE	600,00	-255 000,00	EUR	-0,22
NQ161222	NASDAQ 100 E-MI 1222	PROPRE	15,00	-547 157,25	USD	-0,46
SXO161222	STOXX EUROP 1222	PROPRE	38,00	-77 596,00	EUR	-0,07
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-879 753,25</b>		<b>-0,75</b>
<b>Total Futures</b>				<b>-879 753,25</b>		<b>-0,75</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Obligation</b>						
US05988JAD54	BANDWID 0.5% CV 28	ACHLIG	2 400,00	6 124,64	USD	0,01
<b>Total Obligation</b>				<b>6 124,64</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>6 124,64</b>		<b>0,01</b>
<b>Change a terme</b>						
<b>Swap de change</b>						
	OASC 221019 GBP/EUR	RECU	2 078 633,00	2 366 578,08	GBP	2,01
	OASC 221019 GBP/EUR	VERSE	-2 329 308,52	-2 329 308,52	EUR	-1,98

## OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVSC 221019 GBP/EUR	RECU	4 505 728,08	4 505 728,08	EUR	3,83
	OVSC 221019 GBP/EUR	VERSE	-3 924 363,00	-4 468 320,01	GBP	-3,80
	OVSC 221019 HKD/EUR	RECU	3 461 340,38	3 461 340,38	EUR	2,94
	OVSC 221019 HKD/EUR	VERSE	-27 200 500,00	-3 534 120,84	HKD	-3,00
	OVSC 221019 JPY/EUR	RECU	4 314 451,06	4 314 451,06	EUR	3,67
	OVSC 221019 JPY/EUR	VERSE	-618 178 000,00	-4 360 961,80	JPY	-3,71
	OVSC 221019 SGD/EUR	RECU	1 303 298,51	1 303 298,51	EUR	1,11
	OVSC 221019 SGD/EUR	VERSE	-1 836 886,00	-1 305 405,44	SGD	-1,11
	OVSC 221019 USD/EUR	RECU	74 942 842,12	74 942 842,12	EUR	63,69
	OVSC 221019 USD/EUR	VERSE	-75 130 499,00	-76 604 937,85	USD	-65,10
	OVSC 221019 USD/EUR	RECU	151 708,34	151 708,34	EUR	0,13
	OVSC 221019 USD/EUR	VERSE	-150 000,00	-152 922,86	USD	-0,13
<b>Total Swap de change</b>				<b>-1 710 030,75</b>		<b>-1,45</b>
<b>Total Change a terme</b>				<b>-1 710 030,75</b>		<b>-1,45</b>
<b>Total OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE</b>				<b>117 668 918,01</b>		<b>100,00</b>

# résolutions

## Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2023

### Première résolution

#### Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

### Deuxième résolution

#### Convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Troisième résolution

#### Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2021 - 2022.

### Quatrième résolution

#### Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2021 - 2022 de -767 866,77 €.

à ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent l'élément suivant :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 30 625,41 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter s'élève à : -737 241,36 €

Par ailleurs, il est précisé que le montant des moins-values au titre de l'exercice sous revue s'élève à -12 813 214,56 €

Il est proposé de procéder à la capitalisation de ces différentes sommes.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La capitalisation de la totalité du résultat à affecter de l'exercice, soit la somme de -737 241,36 €
- La capitalisation de la totalité des moins-values de l'exercice, soit la somme de -12 813 214,56 €

### Cinquième résolution

#### Situation des mandats

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Alban TOURRADE en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Sixième résolution

#### Situation des mandats

L'Assemblée générale décide de renouveler Monsieur Frédéric TASSIN en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Septième résolution

#### Situation des mandats

L'Assemblée générale décide de renouveler la Société ABEILLE VIE, en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

### Huitième résolution

#### Situation des mandats

L'Assemblée générale décide de renouveler la société ABEILLE IARD & SANTE, en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos à fin septembre 2028.

**Neuvième résolution**

Ratification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

**Dixième résolution**

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.